Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600016-20251205-DEL2025_141-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :21
votants :27

L'an deux mil vingt cinq
le : cinq décembre
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA PREFECTURE DU MORBIHAN POUR L'ACQUISITION DES AIRES DE JEUX DE COUESLE, DES PRES COURIS ET ECOLE EUGENE ET MARIA RENAUDEAU

PRESENTS : M. MARY Jean-François,Mme BOCQ Florence, M. BRIAND Nicolas, Mme CAILLET Angélique,Mme CARGOUET Isabelle, Mme DAVIS Anne-Cécile,M.DOUZAMY Bruno, M.GAUTIER Jean-Paul, Mme GELARD Mickaëlle,Mme JAN Sophie,M. Pierre-Alexandre JOLY, M.LEBRUN Jean-Lou, M. LE FOL Yoann, Mme MAHE Séverine, M. MONNIER Julien,M.PANHALEUX Dominique, Mme PARIS Maryse, Mme POTIER Floriane,Mme SCHOTT Virginie,Mme SEROT Isabelle, M.SEILLER Michel.

Mme Maryse ALLARD donne procuration à Mme Angélique CAILLET
Mme Marie-Hélène DEGRES donne procuration à Mme Isabelle SEROT
M.Claude DEQUI donne procuration à M.Bruno DOUZAMY
Mme Marie-Laure FAUVEAU donne procuration à M.Yoann LE FOL
M. Pascal NOURY donne procuration à M.Jean-Paul GAUTIER
M.Fabien RACAPE donne procuration à M. Jean-François MARY

Secrétaire de séance : Mme Floriane POTIER

Les aires de jeux de Coueslé, de l'école Renaudeau et de la balançoire des Prés Couris, implantées sur le territoire communal depuis 1999, présentent aujourd'hui des signes d'obsolescence manifeste. Ces équipements, qui ont déjà vingt-six ans d'existence, ont atteint un stade de dégradation avancée requérant une intervention complète de renouvellement.

Le bureau de contrôle technique a émis un avis préconisant l'interdiction d'accès à ces structures jugées non-conformes aux normes de sécurité actuelles.

Le renouvellement des aires de jeux s'inscrit comme un axe prioritaire de la politique municipale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, dans une démarche écologique affirmée.

Sécurité et conformité réglementaire
Les nouvelles installations respecteront les normes de sécurité les plus rigoureuses avec contrôles réguliers par un organisme agréé, pour un environnement de jeu sain et sécurisé.

Qualité de vie, éducation et équité territoriale
Ces espaces favorisent les interactions sociales, l'activité physique, l'épanouissement des familles et la mixité générationnelle. Conçus avec des zones différenciées par tranches d'âge, ils soutiennent une pédagogie adaptée et l'autonomie des enfants, tout en assurant une répartition équilibrée des équipements sur le territoire communal.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600016-20251205-DEL2025_141-DE

Approche écologique
La conception limite l'imperméabilisation des sols pour préserver les espaces naturels : gravillons, herbe ou matériaux perméables couvrent la majorité des surfaces, respectant l'environnement et la biodiversité locale.

La phase de validation du projet s'est aussi fortement appuyée sur la participation active des enfants. En effet, le Conseil Municipal des Enfants a été largement consulté et a pris part de manière concrète à la sélection des modules et équipements, renforçant ainsi la légitimité et la pertinence des choix effectués au regard des besoins et attentes des jeunes usagers.

Aire de jeux de Coueslé

Le site de Coueslé constitue un grand espace naturel communal, très apprécié des familles et des enfants, notamment ceux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). La commune y a déjà réalisé des plantations diversifiées participant à la valorisation écologique du parc. Un circuit de parcours accessible aux personnes à mobilité réduite est aménagé autour des étangs, favorisant la pratique d'activités physiques garantes de santé et d'inclusion.

Ce lieu de vie et de rencontre sociale répond aux attentes des usagers, en offrant un environnement propice à la détente, au jeu, à l'éducation et à la découverte de la nature

Le site de Coueslé accueillera un renouvellement complet de ses installations ludiques, comprenant quatre modules distincts destinés à accueillir les enfants de tous les âges :

Module 1 – Aire de jeux « L'Île aux Oiseaux » (enfants de 2 à 12 ans) : 34 383€ HT

Conception pédagogique adaptée aux différentes tranches d'âge, accompagnée de services annexes (dépose des structures anciennes, mise en place de gravillons et bordures de sécurité, panneau d'information)

Module 2 – Portique : 10 300€ HT : *Équipement complémentaire renforçant l'offre de jeux*

Module 3 – Structure pour enfants de 2 à 8 ans : 16 610€ HT : Spécifiquement dimensionnée pour les plus jeunes utilisateurs

Module 4 – Tourniquets et jeux à ressorts : 11 452€ HT : *Équipements favorisant le développement psychomoteur des enfants*

Montant total pour Coueslé : 72 745€ HT (87 300€ TTC)

Aire de jeux de l'école Renaudeau

Le site de l'école bénéficiera de la réfection du sol de jeu dans la cour primaire et maternelle, de la mise en place 'une structure multifonctions (capacité 18 enfants de 3 à 12 ans), remise en état d'un jeu existant

Montant Total pour l'école Renaudeau : 19 245.12 € HT (23 094.15 € TTC)

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600016-20251205-DEL2025_141-DE

Aire de jeux des Prés Couris

Le site des Prés Couris bénéficiera du renouvellement de sa balançoire, remplacée par un portique neuf conforme aux normes actuelles :

Renouvellement portique : 10 300€ HT (12 360€ TTC)

Montant total HT des acquisitions et travaux

Désignation	Montant HT	Financeurs	Montant
Aire de jeux Coueslé	72 745€	DETR- ETAT (27%)	41 118.33 €
		Fonds de concours 2025 (19%)	29 321.34 €
Renouvellement portique Prés Couris	10 300€	Autofinancement (54%)	81 850.45 €
Aires de jeux Ecole Renaudeau	19 245.12 €		
Végétalisation et aménagement de la cour	50 000.00 €		
TOTAL HT	**152 290.12 €**	**TOTAL HT**	**152 290.12 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le renouvellement et la valorisation écologique des aires de jeux de Coueslé, de l'école Renaudeau et des Prés Couris ;
- De valider les travaux prévus et les modalités de financement ;
- De solliciter les subventions auprès de la Préfecture du Morbihan (DETR) et de Redon Agglomération au titre des Fonds de Concours 2025 ;
- De mandater Monsieur le Maire afin d'engager toutes démarches pour la mise en œuvre du projet, y compris la préparation des dossiers de demande de subvention et la consultation des entreprises ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.
- **De mandater** Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, y compris la préparation des dossiers de demande de subventions et la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

Mairie D'Allaire
MORBIHAN

25-141